



Communiqué de presse

Publication de la liste des « attendus », l'UNI dénonce leur caractère trop vague et leur impossible vérification

Mardi 12 décembre, le ministère de l'Enseignement supérieur publiait les « attendus » à avoir pour l'entrée dans chaque licence, soit autant « d'attendus » que les 45 mentions de licences.

Malgré l'existence de cette liste, s'ajouteront ensuite des « attendus locaux » (qui ne sont toujours pas définis) que pourront fixer chaque université selon les « spécificités » de leurs formations.

Ces « attendus » doivent permettre d'informer les lycéens sur les compétences qu'ils doivent avoir pour espérer réussir leur première année. Ce sont sur ces « attendus » que les universités vont devoir évaluer les dossiers des futurs étudiants.

Le directeur des études et les jurys devront prendre en compte l'aptitude « d'être ouvert au monde » ; « être intéressé par la démarche scientifique » ; « faire preuve de curiosité intellectuelle » ; etc. Ni les élèves, ni les membres du jury ne seront réellement en capacité de mesurer le degré de maîtrise de ce type d'attendus.

L'UNI regrette que le ministère de l'enseignement supérieur ait choisi de s'inspirer de l'une des pires innovations de l'ère Najat Vallaud-Belkacem, à savoir les livrets de compétences. Les compétences y étaient définies dans le même jargon imprécis, ce qui avait posé d'insolubles problèmes d'évaluation pour les enseignants.

L'UNI appelle donc le ministère à préciser à partir d'éléments mesurables ces attendus, ou à défaut d'élaborer des tests de niveaux afin de permettre aux élèves de mesurer objectivement leurs capacités à réussir dans les filières qu'ils envisagent. Les résultats de ces tests permettraient également d'éclairer et de motiver les choix des jurys afin de mieux orienter les bacheliers, voir de les guider à travers les dispositifs d'accompagnement qui sont susceptibles d'être mis en place.